

Des Sujets Islamiques - Articles dans un Journal Danois-
Leçon (08-12) : Les droits de voisinage en Islam.

Au Nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très
Miséricordieux

Le témoignage de respect vis-à-vis du voisinage :

Ce qui attire l'attention dans les Hadiths prophétiques, est que le Prophète, bénédiction et paix sur lui, a associé la Foi à la bienfaisance envers le voisin. Il est même allé jusqu'à renier la Foi de celui qui n'agit pas avec déférence envers son voisin. En quoi consiste la relation entre cette moralité et la Foi ? Il s'agit d'une équation étroite, sans cette qualité, la Foi n'existe pas.

Les droits du voisinage selon les principes de L'Islam :

D'après les principes islamiques et les éthiques de la Législation Islamique, le voisin a des droits qui rappellent les droits des parents proches, ce qui attire l'attention. Parmi ces droits, la fréquentation, les cadeaux échangés ; les voisins s'offrent des présents en témoignage de leur bonne entente, qui nous impose de le soulager devant un malheur, de le soutenir au besoin, et ne point le léser.

Les exégètes expliquent l'expression de 'le traiter avec bonté', ne consiste pas à ne pas le léser, mais de supporter ses préjudices.

Le devoir de sociabilité envers le voisin :

Au fait, il y a une énorme différence entre causer du tort à son voisin et supporter ses préjudices. Il nous incombe de l'assister pour l'obtention de ses droits, lui donner des recommandations, le féliciter, lui présenter nos condoléances, participer ses peines et ses joies.

Un grand titre qui embrasse des sous-titres :

Le droit de préemption, ce droit auquel les hommes de science attribuent un droit d'engagement, c'est-à-dire si tu occupes une résidence au même étage qu'un voisin, et qu'il compte la vendre, il lui incombe de te demander si tu désires l'acheter au prix actuel, si jamais il la vend à un tiers, tu as le droit de lui intenter un procès, le juge alors lui impose de résilier le contrat de vente à ton intérêt. Voici le droit de préemption selon certaines doctrines.



Parmi les droits du voisinage est de sociabilité envers lui

Dans le Coran un verset très précis :

« Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Allah n'aime pas, en vérité, le présomptueux, l'arrogant »

(La Sourate An-Nissâ', les Femmes ; 36)

Le voisin proche, et le voisin éloigné :

Les exégètes divergent quant à la signification du 'voisin proche' et 'voisin éloigné'. Les premiers disent que le voisin proche qui habite à proximité. De nos jours, les maisons et les appartements se côtoient. Alors que le voisin éloigné, c'est celui qui habite à une certaine distance : comme le certifie Le Hadith :

((Quarante domiciles à ton Est sont tous tes voisins.))

Le local du voisin et son appartement :

Donc on peut ajouter, vu les hauts immeubles dans lesquels nous vivons, quarante demeures au-dessus les unes des autres, et dans d'autres pays, quarante-logis en dessous les uns des autres. On peut dire voisins à propos des

gens qui logent dans les six directions, ce sont les voisins proches qui nous sont liés par le sang de parenté ; pour ce qui est du voisin éloigné, il n'a aucun lien de parenté avec nous. En tout cas, Allah Exalté Soit-IL et Son Messager Salla Allahu Alayhi Wassallam nous ont recommandé de bien traiter le voisin en général, de plus, Allah Exalté Soit-IL et Son Messager B.P. sur Lui, nous ont demandé d'attribuer nos égards au voisin, en second lieu au voisin musulman, et surtout au voisin lié à nous par un lien de parenté, ces deux derniers ont le privilège du voisinage d'une part, le deuxième a le privilège de L'Islam en plus, quant au voisin parent, il a trois privilèges : celui du voisinage, celui de L'Islam et enfin celui de la parenté.

D'après La Noble Sunnah :

((Djibril m'a tant recommandé de traiter le voisin avec égards, que j'ai cru qu'il allait lui léguer un héritage.))

D'après Al Boukhari.

Seuls les parents sont légataires :

Seuls les proches ont droit à l'héritage. Le prophète (bénédictions et paix sur lui) donne presque au voisin le droit de parenté. En général, on peut rencontrer un proche une fois par semaine, ou une fois par mois, cependant la plupart des parents, on les voit une fois par an, pendant la fête. Quant au voisin, on est supposé le voir dix fois par jour, ou même cinquante fois. Tandis que vous deux, vous êtes au même endroit.

Un homme est venu voir Notre Maître Omar :

Quand 'Omar Ibn Al-Khattâb reçut la visite d'un homme, le calife l'interrogea : ‘

Est-ce-que quelqu'un te connaît ?' il lui répondit, 'oui un tel.' Le calife lui demanda de le lui chercher, et quand il se fit exécuter, ce dernier demanda à l'homme s'il le connaissait, il acquiesça, le calife lui demanda alors s'il avait été son voisin, il répondit négativement, il l'interrogea s'il l' avait accompagné en voyage, et devant sa réponse négative, il lui demanda alors s'il existait entre eux des échanges commerciaux ou monétaires, ce que ,d'ailleurs, notre homme renia. Alors 'Omar dit une sentence solennelle : 'tu ne le connais effectivement pas !.'

Le voisin est au courant de tout ce qui arrive à son voisin :

En effet, le voisin est sensé bien nous connaître, car il nous voit très souvent, il est le témoin inlassable de nos va-et-vient C'est la raison pour laquelle le prophète a dit :

((Djibril me recommandait tellement d'être bienfaisant envers le voisin que j'ai cru qu'il allait lui donner droit à l'héritage.))

Le reniement de la religion :

Ou encore, d'après AbiChorayh, le prophète (bénédictions et paix sur lui) a dit :

((Par Allah N'est guère croyant, par Allah n'est guère croyant, par Allah n'est guère croyant, -Qui donc Messenger d'Allah ?- celui dont le voisin n'est pas à l'abri de ses préjudices.))

(Al-Bokhâri)

Il est (grave de noter qu'il le prive de sa foi par se serment répété) effroyable de constater qu'il renie Sa Foi, en jurant et en répétant ce sermon avec insistance.

La clarté de La Méthodologie de L'Islam :

Dans une autre version rapportée par Moslim ; d'après AbiHorayra, le Prophète (bénédictions et paix sur lui) a dit :

((N'entrera pas au Paradis celui dont le voisin n'est pas à l'abri de ses préjudices.))



Le sens du mot (préjudices) :

Ce que je voudrais préciser, c'est que l'Islam est avant tout une liste de recommandations éthiques, des principes, des règles à suivre et un engagement. Moslim et Al-Bokhari, dans leurs livres authentiques rapportent d'après AbiHorayra, le Prophète (bénédictions et paix sur lui) a dit :

((Il est invraisemblable pour Celui qui croit en Allah et au Jour de La Résurrection, de causer de préjudices à son voisin. Et celui qui croit en Allah et au Jour de La Résurrection, doit se montrer généreux envers son hôte, celui qui croit en Allah et au Jour du Dernier Jugement, qu'il dise du bien ou se taise.))

(Al-Bokhari et Moslim)

Celui qui croit en Allah Glorifié Soit-IL :

Ainsi, fait partie des éléments de la Foi en Allah (l'Exalté), et au Jour du Dernier Jugement, le fait de se montrer généreux envers son voisin, son hôte, avouer la vérité et ne pas se taire face à ce qui est répréhensible.

D'après Abi Chorayh Al-Khoza'y, le prophète (bénédictions et paix sur lui) a dit :

((Celui qui croit en Allah et au Jour de La Résurrection, qu'il traite son voisin avec égards, quant à celui qui croit en Allah et au Jour du Dernier Jugement, qu'il se montre généreux envers son invité, et pour celui qui croit en Allah et au jour de La Résurrection, qu'il dise du bien ou se taise))

(Rapporté par Moslim)

Traiter le voisin avec égards :

On disait de ne point provoquer de tort au voisin, d'empêcher qu'on lui nuise ou qu'on lui fasse préjudice. À présent, si tu désires exprimer ta Foi en Allah Exalté Soit-IL et au Jour de La Résurrection, il est recommandé de te montrer déférent envers ton voisin. Cependant si tu nourris de l'aversion contre lui pour une raison ou pour une autre, il t'incombe de ne point lui nuire, ni lui motiver d'inquiétude, ou de dérangement. Dans les attitudes positives, montre-toi gentil et empressé.

D'après Abdillah Ibn 'Amr, le Prophète (bénédictions et paix sur lui) a dit :

((Le meilleur des amis pour Allah Exalté Soit-IL est celui qui se conduit respectueusement envers ses copains ; le meilleur des voisins pour Le Seigneur de l'univers, est celui qui se montre indulgent envers ses voisins.))

D'après A'Tirmithi.

Deux compagnons, deux amis, deux associés, deux voisins, les meilleurs compagnons pour Allah Glorifié Soit-IL, sont ceux qui se révèlent d'une finesse scrupuleuse vis-à-vis de leurs confrères, si tu le dépasses par la bienfaisance, par la décence ou par l'indulgence, tu es probablement meilleur que lui.

((Le meilleur parmi les voisins est celui qui se révèle d'une conduite sélect.))

Les avis qui se rapportent aux Hadiths du Prophète Salla Allahu Alayhi Wassallam :

On est tellement impressionnés à écouter les Hadiths Selects du prophète, et je vous assure qu'on serait autant émus de les mettre en évidence, d'adopter la sunnah, pour cueillir ses fruits. Quelle vive joie éprouveras-tu à imaginer ton voisin se conduisant élégamment avec le sien, mais à quel niveau s'élèvera ta liesse en le traitant avec déférence ? Il va sans dire que les actes pratiques l'emportent sur les attitudes purement théoriques. D'après Abi Tharr, Le Messenger d'Allah B.P. sur Lui pensait que les échanges des plats entre les voisins accentuent l'affection entre eux : Il y a une grande différence entre ressentir du plaisir quand on voit un voisin faire acte de bienfaisance envers son voisin, qu'en est-il si on le fait nous-mêmes. La mise en pratique est bien mieux



que les actes théoriques.

D'après Abdillah Ibn As-Sâmet, d'après Abi Dhar, le Prophète (bénédictions et paix sur lui) a dit :

((O Abu Dhar si tu cuisines un plat, fais en sorte que la sauce soit abondante pour que tu puisses en faire goûter tes voisins))

Ce qu'on peut offrir est bien minime, mais le geste en lui-même compte beaucoup

D'après Abi Horayra, le Prophète (bénédictions et paix sur lui) a dit :

((Ô femmes musulmanes, ne mésestimez jamais ce que vous offre votre voisine, quand bien même ce ne serait qu'une griffe de mouton.))

(Rapporté par Al-Bokhâri)

Il s'agit de ne point dédaigner le plat que t'offre ta voisine, même s'il ne contient qu'une patte de mouton à l'extrémité de laquelle il y a une griffe. Il va sans dire qu'il ne faut jamais avoir le front moite du peu que tu offres à ta voisine, la privation a moins de mérite.

Tolérer aux voisins de commettre certains actes à condition qu'ils ne soient pas répréhensibles :

Le Prophète (bénédictions et paix sur lui) nous ordonne de permettre à nos voisins d'utiliser certains murs de notre domicile. Il ne s'agit pas du mur proprement dit, car autrefois, les demeures étaient très proches les unes des autres, le voisin pourrait avoir besoin d'appliquer une planche contre le mur de son voisin, mais là il s'agit de lui venir en aide et de lui permettre certains actes qui lui sont utiles, sans pour autant nous causer un préjudice quelconque. En effet, Moslim et Al-Bokhâri rapportent d'après Abi Horayra, que le prophète (bénédictions et paix sur lui) a dit :

((Le voisin ne doit pas empêcher son voisin de mettre une planche contre son mur.))

(Moslim et Al-Bokhâri)

Et d'après 'A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), a dit O Messenger d'Allah :

((J'ai deux voisins, à qui dois-je offrir des cadeaux ? Il répondit : 'celui dont la porte est la plus proche.'))

(Rapporté par Al-Bokhâri)

De plus, si on est invité à deux réceptions en même temps, on doit répondre à la première qui nous a été faite. De même, quand on veut offrir un cadeau, on l'offre à celui qui est près de notre porte.

Le droit du voisin en vente et en achat :

D'après Djâber Ibn Abdillah, le prophète (bénédictions et paix sur lui) a dit :

((Celui qui a un mur commun avec un voisin, ne doit vendre qu'après avoir donné la priorité d'achat au voisin.))

(Rapporté par Ahmed)

Il ne doit donc pas vendre avant de prendre le consentement du voisin ou partenaire en commerce, et ceci est l'un des droits les plus délicats que le prophète ait prononcé.

Comment L'Islam voit le voisin ?

Le voisin d'après l'Islam est un assistant, un protecteur, un gardien, un probe qui t'assouvit à ta faim ; même si tu es bien régalé, il s'empresse de partager tes joies ni tes malheurs, il soulage et compatit à tes douleurs, il n'hésite guère à t'offrir ses conseils, ni ses directives, il t'aide à découvrir la bonne voie de la piété, il te rend visite si tu es indisposé, il vient te voir en frère, il préserve ta mémoire auprès de tes parents et de tes enfants, il ne trahit jamais ta confiance ni en biens, ni en famille, ni en progéniture.

Nombreux sont ceux qui ont abandonné leur domicile à cause de leurs voisins. Et nombreux sont les maisons qui ont été vendues à bas prix pour se débarrasser d'un voisin de mauvaise foi.

L'histoire de Abed Al Qader Al Jazairi avec son voisin :

Un grand prince, du nom d'Abdelkader AlJaza'iry, vivait en Syrie. Il avait un voisin qui passait par une période critique et qui a dû mettre sa maison en vente pour se tirer d'affaire. Quand un acheteur s'est présenté proposant un prix

médiocre, le voisin s'est emporté, annonçant qu'il ne vendrait jamais le voisinage de l'émir contre un si bas prix. L'émir, informé de ce qui s'était passé, a convoqué son voisin pour lui payer entièrement la somme convenable, en lui disant : Reste auprès de moi ! Tu ne vends pas mon voisinage pour si peu, et moi je refuse de suppléer ton voisinage. Jamais je ne renoncerai à toi !

Vivre auprès de voisins probes :

Le bonheur de l'individu consiste à avoir des voisins probes. Ce qui contribue à augmenter ta joie, c'est de t'assurer que ceux qui sont à ta proximité, au-dessus et au-dessous de toi, t'aiment d'un amour réciproque, préservent ta vie privée, sauvegardent tes fonds, s'enquière des nouvelles des tiens en ton absence, et tu fais autant pour eux. On apprécie théoriquement les principes islamiques, mais par Allah, les vivre vraiment, les adopter, en faire Notre Méthodologie nous imprègne d'une liesse illimitée. Rien qu'à les écouter, une sensation de béatitude nous pénètre, dans quel état serions-nous alors si nous les ressentons en nous ? Dans quel état serons-nous, si nous devenons tels que Le Messager d'Allah B.P. sur Lui le souhaite ou y tient ?

Préserver scrupuleusement les fonds et la dignité du voisin :

Le Prophète (bénédictions et paix sur lui) a dit :

((‘Que pensez-vous de l’adultère ?’. Ils dirent : « C’est une chose qu’Allah et le Messager ont abhorré et prohibé, il est interdit jusqu’au jour du Jugement ». Il dit : « Commettre l’adultère avec dix femmes est moins grave que de le commettre avec la femme de son voisin ». Il dit ensuite : « Que dites-vous du vol ? ». Ils dirent : « c’est une chose qu’Allah et le Messager ont bel et bien prohibé ». Il leur dit : « Voler dix maisons est bien

moins grave que de voler la maison du voisin. »))

(Rapporté par Ahmed)

L'honnêteté est l'indice du croyant :

Le Prophète a décrit le croyant comme une personne à l'âme intacte, qui ne cause de préjudice à personne. En effet, si jamais cette personne s'égaré, elle se met en conflit avec sa conscience, et cela fait partie de son intuition vierge si jamais il se détourne de ses principes, ses scrupules le rongent, il est pris de remords, et se reproche sa soi-disant culpabilité. Le croyant est en réconciliation avec soi-même, et les voisins ne risquent rien de sa part, ils ne redoutent guère ses préjudices. Il est toujours souriant, affectueux, généreux, tolérant, clément, gentil, et probe, il protège ses voisins contre tous les risques. L'élément de sécurité l'emporte sur l'élément de sérénité. Il est probable que tu sois la proie de troubles, ce qui indique que tu manques de sérénité, et pourtant tu te trouves en pleine sécurité. Tu peux être sujet à certaines maladies, mais tu ne dissimules pas ton épouvante contre d'autres. Ta crainte inexplicable d'une calamité quelconque, te laisse en proie à la détresse.

Le Prophète (bénédictions et paix sur lui) dit :

((Par celui qui détient mon âme, personne n'est croyant que s'il aime pour son voisin (ou dans une autre version son frère) ce qu'il aime pour lui-même.))

(Rapporté par Moslim)

Le voisin est considéré comme tel dans quarante directions :

Les occupants de toutes les quarante demeures, celles d'en haut, d'en dessous, de côté, sont considérés comme nos voisins. Il nous incombe d'être

déférents envers eux, de ne leur provoquer aucun tort, et de supporter leurs préjudices. La nation entière est appelée à respecter les recommandations d'Allah Glorifié Soit-IL pour s'épargner les malheurs et vivre en paix. Allah Exalté Soit-IL épaulé Son serviteur tant que celui-ci est au service de son frère.



Quand on porte préjudice à notre voisin :

Le Prophète (Bénédictions et paix sur lui) a dit :

((Celui qui porte préjudice à son voisin, m'aura causé du tort, et celui qui me porte préjudice aura fait du tort à Allah Glorifié Soit-IL. Et celui qui fait la guerre à son voisin m'aura déclaré la guerre, et celui qui me combat aura combattu Allah Exalté Soit-IL.))

(Rapporté par Abu Na'îm)

En effet, quand on porte préjudice à notre voisin, on annule tous nos actes d'adoration. Et on démontre aux gens que la religion n'est qu'une plaisanterie et qu'elle ne signifie que des rapports illusoires. En vérité, La religion implique le comportement, le sacrifice et la probité.

Que dites vous de ce Hadith, rapporté par At-Tabarâni, d'après Ibn 'Omar qui dit : 'le prophète était sorti dans une expédition et a dit :

((Ne nous accompagne pas celui qui aurait causé du tort à son voisin.))

(Rapporté par At-Tabarâni)

Comment donc récolter les fruits de l'Islam ? En coupant court aux arguments du voisin. Comment ? En commençant par lui exprimer notre bonne Foi , en

faisant le premier pas, et s'il marque une attitude craintive, il se reprendra rapidement de constater notre sincérité et notre piété. Lorsqu'on démontre notre bonne Foi envers quelqu'un de pervers, on voit qu'il ne tarde pas à revenir sur ton compte et à se corriger. Alors tout rentre dans l'ordre.

La question posée au prophète sur les droits du voisin :

On demanda au prophète (bénédictions et paix sur lui) savez-vous ce que sont



Quand tu achètes des fruits, tu en offres à ton voisin, sinon fais-le discrètement

les droits du voisin ? Il dit : 's'il demande ton assistance, tu la lui offres, s'il demande ton appui pour combattre un ennemi, tu t'exécutes, s'il tombe malade, tu lui rends visite, si un bonheur l'enveloppe, tu te dépêches pour le complimenter, si un malheur le frappe, tu t'empresses pour le soulager. S'il meurt,

tu suis son cortège funèbre, tu n'élèves pas ta construction de façon à entraver l'air et le soleil de pénétrer chez lui, . Quand tu achètes des fruits, tu lui en offres, sinon fais-le discrètement.

La perte de prestige social :

Parallèlement, Il existe un remède énoncé par le Prophète (bénédictions et paix sur lui). J'étais dans un pays étranger, et on me raconta que le commerçant qui commet une infraction n'est pas puni par la fermeture de son magasin, ni par une contravention, ni par la prison. On accroche seulement à la porte de son magasin une pancarte spécifiant que ce commerçant a triché. Ce qu'on appelle lui faire perdre son prestige social.

D'après Abi Horayra, il a dit, un homme est venu se plaindre de son voisin auprès du prophète (bénédictions et paix sur lui). Il lui demanda de patienter, et cela s'est répété trois fois de suite. Il lui dit alors :

((Rentre chez toi et jette tes affaires dans la rue. Il fit ce que le prophète lui recommanda et chaque fois que quelqu'un lui en demandait la raison, il lui racontait le tort que le voisin lui avait provoqué. Ils commencèrent à faire des invocations contre ce voisin... ce voisin finit par lui dire : 'reviens, tu ne me verras plus jamais faire ce que tu détestes.))

(Rapporté par Abu Dâwoud)

D'après Abu Horayra, on dit au prophète (bénédictions et paix sur lui) : 'un tel prie la nuit, jeûne la journée, et fait de bonnes actions, donne de l'aumône, mais commet des préjudices à ses voisins par sa langue. Le Prophète (bénédictions et paix sur lui) dit :

((Ne vous attendez pas à la voir faire de bons actes, elle est en Enfer.' Ils : poursuivirent 'Ô Messenger d'Allah, telle femme prie la nuit, jeûne le jour, et elle ne cause de tort à personne.' Il dit : 'Elle fait partie des gens du Paradis.))

(Rapporté par Al-Bayhaqi)

Ce qui signifie que la religion est le bon comportement. Ses prières et son jeûne n'ont aucune valeur, seule compte la bienfaisance.

Ce qui signifie que la religion est le bon comportement :

Le Hadith qui raconte que la femme qui prie la nuit, jeûne le jour mais profère des blasphèmes à ses voisins, est en enfer. Elle pourrait être musulmane en apparence, voilée, le chapelet à la main, mais elle manigance, sème la dissension, médit, cause du tort aux gens. Ni son voile, ni sa prière ni son jeûne,

ni son aumône ne lui serviraient devant Dieu.

Par contre, celle qui accomplit ses prières obligatoires, pratique l'aumône et ne cause aucun préjudice à ses voisins, sera parmi les gens du Paradis.

Rapporté par Ibn Abi Chayba, d'après Abdillah Ibn 'Omar, il a dit :



La religion est le bon comportement

((Voulez-vous que je vous parle de trois choses qui engendrent le

malheur : un Imam tyrannique, si on fait du bien, il ne loue pas et si on commet une faute, il ne pardonne pas. Un mauvais voisin, s'il voit une bonne action, il la cache et s'il en voit une mauvaise, il la diffuse, et une mauvaise femme, si tu l'assistes, elle t'exaspère et si tu t'éloignes, elle te trompe.))

(Rapporté par Ibn Abi Chayba)

((Celui qui se couche en étant rassasié alors que son voisin a faim, n'est pas croyant.))

D'après Anas (Que Dieu soit satisfait de lui), le prophète (bénédictions et paix sur lui) a dit :



Celui qui se couche en étant rassasié alors que son voisin a faim, n'est pas croyant

((Celui qui se couche en étant rassasié alors que son voisin a faim, n'est pas croyant.))

(Rapporté par Al-Bazzâr)

Ce Hadith nie la qualité de croyant au Musulman qui ne vient pas en aide à son

voisin, qu'en est-il alors de celui qui lui cause du tort ? Si on répond que l'on ne sait pas, je vous dirai : n'est pas croyant celui qui ne demande pas des nouvelles de ceux qui l'entourent.

Combien de voisins viendront Le Jour de la Résurrection dire :

O Seigneur demande à un tel pourquoi il a fermé la porte à mon nez, et m'a empêché de profiter de ce qu'il a en excès ?

D'après Abdillah Ibn 'Omar (que Dieu soit satisfait de lui) il a dit quand on égorgea une bête en sa faveur : 'avez-vous offert une partie au voisin ? Son voisin n'était pas Musulman.' Ceci signifie que l'on doit être bienfaisant envers le voisin quelle que soit sa religion. Ceci étant tiré d'un Hadith authentique du Prophète (bénédictions et paix sur lui).

Louange à Allah, Le Seigneur de l'univers